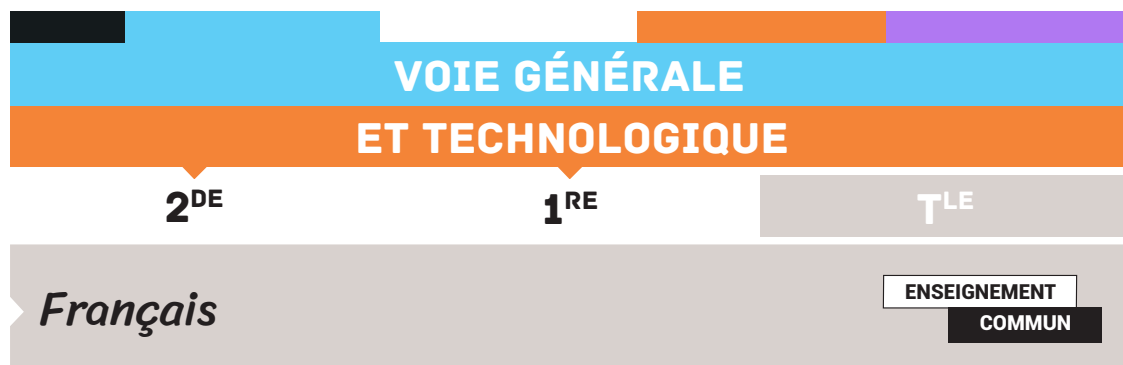




L'ÉTUDE DE LA LANGUE AU LYCÉE PRÉSENTATION

L'étude de la langue occupe dans les nouveaux programmes de français au lycée une place de premier plan : le préambule en marque l'importance en faisant de « l'amélioration des compétences d'expression et de compréhension des élèves » la première des finalités propres de la discipline ; le texte sur l'étude de la langue au lycée en définit les grandes orientations et les objets spécifiques, et indique quelques modalités possibles du travail nécessaire.

Cette attention à l'enseignement continué de la langue n'est certes pas nouvelle, mais elle est sans doute plus marquée que dans les programmes précédents, pour répondre à une évidence des besoins qui impose de consentir un effort spécifique, déjà engagé dans le premier degré et au collège, et qu'il est souhaitable d'étendre au lycée. Il y a pour tous les enseignements une composante linguistique intrinsèque, qui rend souhaitable de la part de tous les enseignants, au-delà de l'explication du vocabulaire spécialisé de leurs disciplines respectives, une réelle vigilance quant à la correction de l'expression écrite et orale, mais aussi, plus largement, quant à la dimension linguistique des difficultés de compréhension que peuvent rencontrer les élèves. Cet effort collectif s'accompagne nécessairement, pour les professeurs de français, d'une responsabilité particulière : il leur revient d'*enseigner* le français, de l'étudier avec les élèves et de les exercer, de leur donner une conscience du système de la langue en les rendant capables d'une réflexion linguistique qui serve leurs capacités d'expression et de compréhension. Faire de la langue un objet d'analyse et de réflexion, c'est la charge de la scolarité tout entière, et non pas seulement celle des premières années d'école, et c'est dans le cadre du cours de français que doit se faire l'essentiel de ce travail de *grammaticalisation*¹, à quoi les autres disciplines sont appelées à faire écho, chacune selon son orientation propre.

Se pose ainsi la question, dans le cours de français, des modalités de cet enseignement et du temps qu'il est possible et nécessaire de lui consacrer.

1. Voir Pierre Judet de la Combe et Heinz Wissmann, *L'Avenir des langues : repenser les humanités*, Cerf, 2004

Une composante centrale du cours de français

Rappelons qu'il s'agit bien, non pas d'un objet supplémentaire, mais d'une composante centrale dans une discipline carrefour des humanités, de nature à la fois linguistique, artistique et culturelle, et qui, au lycée, est principalement vouée à l'étude des œuvres et des textes littéraires. Il apparaît donc logique que l'étude de la langue soit intimement liée aux activités de lecture, d'écriture et d'expression orale qui sont au cœur des apprentissages dans notre discipline : « l'étude la grammaire n'est pas une fin en soi », précise le texte du programme. C'est dans le cadre de ces activités que peuvent se construire en effet les connaissances linguistiques et les compétences langagières qu'elles contribuent à renforcer. Ce cadre permet d'ailleurs de motiver l'effort nécessaire à l'acquisition des connaissances linguistiques par le choix de situations de travail et d'objectifs dont la signification apparaît nettement aux élèves.

Grammaire, étude des textes et activités d'expression écrite et orale

L'analyse des textes favorise ainsi la construction de connaissances grammaticales sans lesquelles la stylistique se réduirait au repérage stérile de quelques figures et procédés : l'acquisition de ces connaissances est une condition du développement des compétences d'interprétation littéraire. La lecture commentée d'un texte peut permettre de revenir sur l'expression des relations logiques dans une argumentation, ou de travailler avec les élèves sur la cohésion textuelle, sur les phénomènes de reprise et de progression ; l'explication offre l'occasion d'une réflexion sur la langue qui peut prendre des formes diverses : rappels, mises au point rapides, constitution de corpus, manipulations... Quant aux activités d'écriture, elles rendent assurément possible la mise en place de diverses situations d'étude de la langue, fournissant des corpus construits à partir de travaux d'élèves, permettant des exercices à contraintes grammaticales et des entraînements aux manipulations syntaxiques et morphologiques : les écrits d'appropriation, en particulier, peuvent être exploités dans cette perspective. Le travail sur l'expression orale, de même, nécessite et justifie une attention particulière à la langue : il offre l'occasion de constituer des corpus oraux, ouvrant ainsi à des comparaisons éclairantes entre énoncés écrits et oraux, et à la recherche de possibles améliorations de l'oral, favorisant toujours un rapport réflexif à l'expression. C'est bien à l'occasion et par le biais des activités d'expression écrite et orale que l'étude de la langue doit surtout trouver à se développer et à se systématiser. Le premier bénéfice attendu de cette insistance sur la nécessité d'un travail spécifique sur la langue est en effet celui d'une amélioration des compétences d'expression. En outre, le renforcement de la conscience linguistique et la stabilisation des connaissances passent principalement par des manipulations syntaxiques morphologiques et par un réinvestissement qui prend le plus souvent la forme de travaux d'écriture ou de prises de parole.

Le fait de lier fortement l'étude de la langue aux activités visant à construire et renforcer les compétences de compréhension, d'interprétation et d'expression écrite et orale, conformément à la nature même de la discipline, permet donc de renforcer la motivation des élèves et de faire de l'attention portée à la langue et à la réflexion sur la langue une constante du cours de français et l'un des axes de structuration de l'enseignement qui s'y dispense. Il permet aussi de rendre acceptable et crédible l'exigence de correction et de justesse dans l'expression qui est celle de l'institution, en formant les élèves et en leur donnant les moyens d'y répondre. Connaissances linguistiques et compétences langagières sont deux composantes du travail sur la langue, inséparables l'une de l'autre dans le cours de français, la réflexion sur la langue et la maîtrise des termes qui servent à en identifier les éléments et à en décrire le fonctionnement étant indispensables à une amélioration, qui ne peut être que consciente, des capacités d'expression.

Un travail systématique sur la langue

Il faut ainsi prendre soin, pour permettre une véritable interaction entre renforcement des connaissances linguistiques et renforcement des compétences langagières, de ménager les occasions d'un travail *systématique* d'étude de la langue, à la fois régulier et obéissant à une programmation progressive et réfléchie. Le texte du programme donne en ce sens des indications utiles en identifiant des points d'attention pour la classe de seconde et pour celle de première, mais aussi en esquissant quelques pistes de mise en œuvre. Revenons rapidement sur l'articulation entre les « objets d'étude » et les « activités d'expression écrite et orale », regroupées selon deux axes : l'expression des relations logiques fondamentales et des objectifs de travail correspondant à certaines compétences d'expression attendues des élèves (adapter son expression à la situation, reformuler et synthétiser un propos, discuter et réfuter une opinion...). Ce sont bien des compétences d'expression qui sont visées, offrant le cadre de travail et constituant le vecteur de l'activité des élèves. Pour autant, le texte du programme recommande également que les moyens permettant, par exemple, l'expression de telle ou telle relation logique soient recensés et présentés de manière à ce que les élèves puissent y revenir et se les approprier, et que les connaissances linguistiques fassent l'objet d'un travail d'identification et de systématisation. La réflexion menée à travers les activités d'expression écrite et orale aboutit ainsi à la construction d'une conscience linguistique.

Pour ce qui est des modalités de travail, il est évidemment souhaitable de partir d'une identification des besoins des élèves, en considération de ce qui a été acquis de manière plus ou moins solide au cours des années de collège, mais aussi en fonction des objectifs de la discipline au lycée. Il est très probable que des rappels sont à prévoir, le résultat des tests organisés en début de seconde donnant l'occasion de préciser ces besoins. L'accompagnement personnalisé devrait permettre un travail spécifique et systématique sur l'expression écrite et orale. Le programme envisage par ailleurs deux autres modalités de mise en œuvre de l'étude de la langue dans le cadre du cours de français : l'analyse grammaticale ponctuelle et la leçon de grammaire.

Le *moment de grammaire* peut permettre de revenir rapidement sur des points de langue douteux ou mal compris, et offrir un temps de travail régulier sur la langue, à raison de quelques minutes une ou deux fois par semaine, en début ou en fin de séance : l'analyse syntaxique d'une phrase ou d'une proposition, qu'elle soit extraite du texte étudié ou proposée par un élève, peut contribuer efficacement, par un entraînement régulier, à la préparation de la question de grammaire prévue à l'oral de l'épreuve anticipée de français.

La *leçon*, présentation ordonnée d'une notion ou d'un des objets d'étude identifiés par le programme, constitue un temps de systématisation et/ou de stabilisation des connaissances : liée aux activités d'expression et de lecture des textes, elle est préparée par un travail sur corpus et précède d'éventuelles évaluations. La constitution de corpus *ad hoc*, composés à partir d'extraits des textes étudiés, de travaux d'élèves ou d'énoncés courants, appelant de la part des élèves une observation et des opérations de tri et de classement et faisant l'objet d'activités de manipulations syntaxiques et morphologiques, doit permettre en effet de les associer à une véritable réflexion sur la langue.

L'étude de la langue suppose ainsi que soient prévus :

- une programmation et des temps spécifiques d'enseignement et d'exercice – de préparation ou d'appropriation de telle ou telle notion, de quelques minutes à une heure entière, en cours ou en accompagnement personnalisé ;
- une attention constante à la dimension linguistique des activités de lecture et d'écriture et à la liaison forte entre connaissances linguistiques et compétences langagières ;
- des moments de réinvestissement et des mises au point à l'occasion des séances de lecture et d'analyse des textes et de la correction des travaux ;
- une exigence explicite et active concernant la qualité de l'expression écrite et orale des élèves, de manière à ce que le souci de la langue soit perçu comme une dimension clé de la discipline.

Les ressources qui suivent sont des propositions, qui ont pour seule ambition d'aider les professeurs de français à construire par eux-mêmes un enseignement qui réponde aux besoins des élèves.